

**CONDITIONS DEFINITIVES
CONCERNANT DES CERTIFICATS SUR INDICE**

En date du 14 avril 2008

**Emission de 1 Tranche (1A) de Certificats référencés sur Indice
S-BOX BNP Paribas Asian Plantation Price Return Index (« BNPIAPPR Index »)
émise par**

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.
(en qualité d'Emetteur)

inconditionnellement et irrévocablement garantis par



(en qualité de Garant)

Les Certificats ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché de Euronext Paris

AVERTISSEMENT DE L'EMETTEUR

Les Certificats présentés dans les Conditions Définitives s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Un tel investissement, par son caractère spéculatif, implique un risque élevé et il peut en résulter pour le Porteur la perte partielle ou totale de son investissement.

Les Certificats à Maturité Ouverte sont des Certificats à durée indéterminée. Ce type de Certificat peut être remboursé à la discrétion de l'Emetteur. Ces Certificats comportent un risque supplémentaire pour les investisseurs par rapport à des certificats à durée déterminée dans la mesure où les investisseurs ne peuvent pas prévoir la date à laquelle un Certificat à Maturité Ouverte arrivera à échéance.

Le Montant de Règlement à maturité peut être inférieur au Prix d'Acquisition du Certificat.

DISPONIBILITE DES DOCUMENTS

Les termes commençant par une majuscule utilisés et non définis dans les présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base n°07-0356 en date du 12 octobre 2007, le Supplément n°08-0013 en date du 18 janvier 2008 et le Supplément n°08-0042 en date du 5 mars 2008 (ensemble, le "Prospectus de Base"). Le présent document constitue les "Conditions Définitives" des Certificats décrits ci-dessous et doit être lu avec le Prospectus de Base.

Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), dont l'adresse est <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet Certificats de BNP Paribas dont l'adresse est <http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr> ou tout autre site Internet de l'Emetteur qui viendrait à lui succéder.

Dispositions Générales

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Autorisation | L'émission des Certificats a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de l'Emetteur adoptée le 7 mai 2007. |
| 2. Nombre de Certificats | 125 000 Certificats. |
| 3. (a) Tranches de Certificats | 1 Tranche (1A). |
| (b) Préciser si les Certificats doivent être consolidés et former une seule tranche, assimilables aux Certificats d'une tranche existante | Non Applicable. |
| 4. Type de Certificats | - Certificats « 100% » sur Indice.
- Le Certificat réplique l'évolution de l'Indice aux frais de gestion près.
- Certificats à Maturité Ouverte.

(« Certificat 100% à Maturité Ouverte »). |
| 5. Date d'émission des Certificats | 16 avril 2008 |
| 6. Prix d'Emission (par Certificat) | EUR 91.78 |
| 7. Forme des Certificats | Les Certificats sont émis au porteur. La propriété des Certificats sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier. |
| 8. Sous-jacent | Nom de l'Indice : S-BOX BNP Paribas Asian Plantation Price Return Index ("Asian Plantation Index" ou "l'Indice").

Reuters ric: .BNPIAPPR
Bloomberg: BNPIAPPR
Isin Code: DE000AOSNJB2
Site internet: http://www.boerse-stuttgart.de

<i>Voir « Informations relatives à l'Indice » en fin de ce document.</i> |
| 9. Promoteur / Marché Lié | Promoteur : S-BOX.

Il n'existe pas de Marché Lié pour cet Indice. |
| 10. Parité | Un Certificat pour un Indice. |
| 11. Niveau initial du sous-jacent | 91.78 (le 4 avril 2008). |
| 12. Certificat à Maturité Ouverte | Oui. |
| 13. Date d'Evaluation | Les Certificats étant à Maturité Ouverte, la Date d'Evaluation sera déterminée par l'Emetteur et notifiée aux Porteurs conformément à la Condition 17 du Prospectus de Base et publié par Euronext Paris au plus tard 10 Jours Ouvrés avant la Date d'Evaluation. |
| 14. Heure(s) d'Evaluation | Non Applicable. |
| 15. Cas d'Echéance Anticipée Automatique | Non Applicable. |

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16. Cas d'Echéance Anticipée Volontaire | Applicable.
L'Emetteur pourra procéder au remboursement anticipé de la totalité des Certificats à la Date de Règlement.

<i>Voir §13 et §21</i> |
| 17. Si le calcul de la moyenne s'applique dans la détermination du niveau du sous-jacent en cas de Dérèglement du Marché, préciser le mode de calcul de la moyenne | Non Applicable. |
| 18. Centre(s) financier(s) supplémentaire(s) pour les besoins de la définition de Jour Ouvré | Non Applicable. |
| 19. Autres définitions | Non Applicable. |
| 20. Tableau | Non Applicable. |

Règlement

- | | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| 21. Date de Règlement | 5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation. |
| 22. Niveau(x) de Référence | Non Applicable. |
| 23. Modalités de Règlement | Règlement en Espèces. |
| 24. Calcul du Montant de Règlement | Le Porteur recevra un Montant de Règlement égal à : |

$$\text{Valeur}_t = \text{Valeur}_{t-1} \times \left(1 - \text{AF} \times \frac{\text{Act}_{t-1;t}}{360} \right) \times \left(\frac{\text{Index}_t}{\text{Index}_{t-1}} \right) + \sum_{i=1}^t 80\% \frac{\text{Div}_i}{T_i}$$

Où :

Valeur_{t-1} : Valeur du Certificat à la clôture le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (avec « t=0 », signifie la date d'émission des Certificats - voir §5).

AF : Commission de Gestion = 0.90%. Cette commission sera prélevée quotidiennement.

Act_{t-1,t} : Nombre de jour calendaire entre le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (inclus) et la Date d'Evaluation (date non incluse).

Index_t : Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation.

Index_{t-1} : Cours de clôture de l'Indice le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation.

$\sum_{i=1}^t 80\% \frac{\text{DIV}_i}{T_i}$: Montant en points d'indices

représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement versé par les composants de l'Indice (Action_i) entre t-1 et t.

25. Devise de Règlement pour le paiement de tout montant Euro (« EUR »).
26. Taux de Change et Taux de Change de Substitution pour la conversion, si nécessaire, de tout prix, cours ou de tout autre montant dans la Devise de Règlement concernée, et détails de la détermination de ces taux Non Applicable.
27. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call : Non Applicable.
28. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put : Non Applicable.
29. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call à Fenêtre d'Activation : Non Applicable.
30. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put à Fenêtre d'Activation : Non Applicable.
31. Modalités supplémentaires pour le calcul du Montant de Règlement : Non Applicable.
32. Autres dispositions : Applicable.
- (a) Coupon Chaque Année_y, un Coupon sera calculé à la Date de Constatation et payé, s'il est positif, 7 Jours Ouvrés après cette date :

Montant du Coupon =

$$80\% \sum_{y=1} \frac{Div_i}{T_i} - AC_y$$

Où

Date de Constatation : Le 15 septembre de chaque Année_y après la clôture.

Pour l'Année_{y=1}, la période commence à la Date d'Emission et se termine le 15 septembre 2008 après la clôture. Pour les années suivantes (y=2,3,...), la période commence le 16 septembre de l'Année_y et se termine le 15 septembre (inclus) de l'Année_{y+1}.

Div_i : Montant en points d'indices représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement versé par les composants de l'Indice (Action_i) au cours de l'Année_y.

T_i : Taux de Conversion (EUR/Devise de l'Action_i) interbancaire officiel publié à 17h00 (CET) par la World Management Company (WM Company) à la date de détachement du dividende de l' Action_i.

AC_y : Commission de Gestion = 0.90% prélevée quotidiennement.

Commission annuelle calculée pour chaque Année_y selon la formule suivante :

$$\sum_{t=1}^n \frac{0.90\%}{360} * MarketValue_t$$

Voir § 24 et 32 (c)

- Market Value_t** : Cours de clôture de l'Indice le jour « t » ou le jour de Bourse précédent.
- n** : Nombre de jour calendaire pour chaque Année y.
- (b) Gestion des Dividendes
- Les dividendes des Action_i ne sont pas conservés par l'Emetteur. Ils font l'objet d'un versement annuel de Coupon.
- Voir § 32 (a) Coupon*
- (c) Commission de Gestion
- 0.90% (ou « AC »). Cette commission sera prélevée quotidiennement.
- Voir § 24 et § 32 (a) Coupon*
- (d) Autres
- Non Applicable.

Dérèglement du Marché

33. En cas de Dérèglement du Marché, nombre de Jours de Bourse (si ce nombre n'est pas vingt) pour le report de la Date d'Evaluation et préciser le Jour de Bourse qui sera réputé être la Date d'Evaluation (le cas échéant)
- Non Applicable.
34. Dispositions pour le calcul du Montant de Règlement si un Cas de Dérèglement du Marché survient lors de la Date d'Evaluation (si elles sont différentes de celles prévues dans le Prospectus de Base)
- Non Applicable.
35. Pour les besoins de la Méthode d'Actualisation nom et définition du Taux Interbancaire Offert
- Non Applicable.
36. Autres dispositions
- Non Applicable.

Cotation sur Euronext Paris

37. Négociation
- Les Certificats se négocient à l'unité
38. Date de radiation
- La radiation des Certificats sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation (cette date étant exclue), et telle que définie en §13, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
39. Publication au BALO
- La notice légale préalable à la cotation de la présente émission sur le marché de Euronext Paris sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 16 avril 2008.

Compensation et distribution

40. Code ISIN	NL0006240723
41. Code Commun	35774289
42. Code Mnémonique	3601B
43. Agent Financier	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
44. Agent de Calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
45. Détails de tout système de compensation autre que Euroclear France, Clearstream, Luxembourg, ou Euroclear et mention du code/numéro de compensation correspondant	Non Applicable.
46. Nom du dépositaire commun, le cas échéant	Non Applicable.
47. Méthode de distribution des Certificats (syndiquée ou non) y compris le(s) nom(s) du/des Etablissement(s) Souscripteur(s)	L'émission n'est pas syndiquée. BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
48. Modalités de l'offre en cas d'offre au public avec période de souscription :	Non Applicable.

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDICE**"S-BOX BNP Paribas Asian Plantation Price Return Index "****A - Descriptif de l'Indice**

L'Indice ("S-BOX BNP Paribas Asian Plantation Price Return Index" ou "S-BOX BNP Paribas Asian Plantation" ou "Asian Plantation" ou "Indice") est un indice créé le 31 mars 2008. Il est calculé par Boerse-Stuttgart AG (l'Agent de Calcul) et exploité par BNP Paribas.

L'Indice est composé d'une sélection de valeurs internationales (Action_i) d'émetteurs dont le cœur de métier est lié au secteur de l'huile de palme brute et qui sont suffisamment liquides.

Toutes décisions relatives à la composition ou aux règles de l'Indice sont prises par l'Asian Plantation Committee composé à parité égale de salariés de Structured Solutions AG et de Boerse-Stuttgart AG, ce dernier ayant une voix prépondérante.

B- Les critères d'éligibilité de l'Indice

Pour être sélectionnées et entrées dans la composition de l'Indice, les entreprises doivent :

- avoir leur siège social établi dans un pays asiatique ;
- être admises aux négociations sur un marché réglementé d'un indice national ;
- avoir leur activité principale en lien avec le secteur de l'huile de palme brute ;
- avoir une capitalisation boursière de 500 millions de US dollars au minimum ;
- avoir un volume moyen traité par jour d'au moins 1 millions de US dollars sur les 3 derniers mois de cotation.

L'Asian Plantation Committee sélectionne, pour la composition de l'Indice, jusqu'à 25 valeurs dont la capitalisation boursière est la plus élevée. Si la sélection de valeurs contient un nombre inférieur à 25 entreprises, l'Indice contiendra un nombre proportionnellement inférieur de membres.

Il est prévu qu'aucune valeur ne peut avoir une pondération de plus de 20% dans l'Indice à chaque date de révision de l'Indice.

L'Indice est recomposé par l'Asian Plantation Committee chaque année le dernier jour de Bourse du mois de mars et septembre (à la clôture). Le premier ajustement aura lieu en septembre 2008.

C- Calcul de l'Indice et Publication de l'Indice

A la clôture des négociations à la date initiale de calcul de l'Indice, soit le 31 mars 2008, la valeur de base de l'Indice a été fixée à 100.

L'Indice est calculé tous les jours (entre 9h am et 10h pm CET).

Néanmoins, l'Asian Plantation Committee se réserve le droit de suspendre, d'interrompre ou de retarder le droit de retarder la publication du niveau du "Asian Plantation Index", de suspendre ou d'en interrompre la publication si des circonstances indépendantes de sa volonté en empêchent le calcul correct.

L'Indice est exprimé en Euro. Le taux de conversion utilisé pour convertir le prix des actions composant l'Indice est le taux Euro/Foreign Exchange Reference Rates publié par Reuters.

Toute repondération, tout ajustement, ou évènement affectant l'Indice fera l'objet d'une publication*.

D - Composants de l'Indice (au 4 avril 2008)

Action _i	Ric Reuters	Code Isin	Code Bloomberg	Bourse	Code Bourse
Astra Agro Lestari Tbk PT	AALI.JK	ID1000066004	AALI	Indonesie	IJ
Perusahaan Perkebunan London Sumatra Indonesia Tbk PT	LSIP.JK	ID1000082407	LSIP	Indonesie	IJ
Bakrie Sumatera Plantations Tbk PT	UNSP.JK	ID1000099708	UNSP	Indonesie	IJ
Golden Agri-Resources Ltd	GAGR.SI	MU0117U00026	GGR	Singapour	SP
IOI Corp Bhd	IOIB.KL	MYL196100001	IOI	Kuala Lumpur	MK
Asiatic Development Bhd	ASIA.KL	MYL229100002	ASP	Kuala Lumpur	MK
Kuala Lumpur Kepong Bhd	KLKK.KL	MYL244500004	KLK	Kuala Lumpur	MK
Wilmar International Ltd	WLIL.SI	SG1T56930848	WIL	Singapour	SP
Indofood Agri Resources Ltd	IFAR.SI	SG1U47933908	IFAR	Singapour	SP

Action _i	Nombre d'Action _i	Devise	Cours de l'Action _i	Cours de l'Action _i en EUR	Taux de conversion	Valeur de l'Action _i dans l'Indice	Poids des Action _i dans l'Indice
Astra Agro Lestari Tbk PT	3,174881	IDR	21200	1,45808688	14539,6	4,629252332	5,04%
Perusahaan Perkebunan London Sumatra Indonesia Tbk PT	18,27496	IDR	7750	0,53302704	14539,6	9,741047897	10,61%
Bakrie Sumatera Plantations Tbk PT	73,300135	IDR	1370	0,09422543	14539,6	6,906736427	7,52%
Golden Agri-Resources Ltd	20,117307	SGD	0,885	0,40774015	2,1705	8,202633815	8,94%
IOI Corp Bhd	14,245128	MYR	6,6	1,31879989	5,00455	18,78647327	20,47%
Asiatic Development Bhd	1,525408	MYR	7,7	1,53859987	5,00455	2,346992557	2,56%
Kuala Lumpur Kepong Bhd	2,153519	MYR	15,2	3,03723612	5,00455	6,540745681	7,13%
Wilmar International Ltd	10,441038	SGD	4,31	1,98571758	2,1705	20,73295267	22,59%
Indofood Agri Resources Ltd	14,501829	SGD	2,08	0,95830454	2,1705	13,89716854	15,14%
						91,78400319	100.00%

* La composition de l'Indice est disponible à tout moment (sauf en cas de problème technique), durant toute la durée de vie du Certificat (i) auprès des experts au numéro de téléphone suivant : N° Vert : 0800 235 000 (appel gratuit depuis un poste fixe) et (ii) sur le site Internet <http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr>